

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

<b>NOM :</b>
<b>ADRESSE DE LA PRISE DE PHOTO :</b>
<b>NOM DU COMMERCE</b> (POUR LE VOLET COMMERCIAL SEULEMENT) :
<b>TÉLÉPHONE :</b>
<b>COURRIEL :</b>
<b>DATE DE LA PHOTO :</b>
<b>CATÉGORIES :</b> <input type="checkbox"/> <b>RÉSIDENTIEL</b> <input type="checkbox"/> <b>COMMERCIAL</b> <input type="checkbox"/> <b>BALCON/JARDINIÈRE</b> <input type="checkbox"/> <b>AMÉLIORATION</b>
<b>DATE DE LA PHOTO « AVANT » (Si catégorie amélioration) :</b>

- Je reconnais avoir pris connaissance des règlements du concours
- Je confirme être citoyen (résidentiel ou commercial) de Saint-Félix-de-Valois

En soumettant votre candidature, vous autorisez la Municipalité à utiliser votre photo dans ses outils de communications. Les gagnants auront une photo de remise de prix devant leur aménagement et ces photos seront transmises avec le communiqué de presse d'annonce des gagnants du concours en plus de se trouver dans l'édition d'octobre du Félicien.

Notez que les renseignements personnels que vous transmettez à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois seront traités avec rigueur et utilisés pour la prestation des services, dans le cadre du concours Félix en fleur, demandés auprès de la Municipalité uniquement. Ces renseignements sont nécessaires au traitement de votre demande. Pour être conforme avec la législation en vigueur, veuillez confirmer que vous consentez librement à la collecte et utilisation de vos renseignements personnels pour le traitement de votre demande :

- Je consens à la collecte de mes renseignements personnels contenus au présent formulaire par la municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour ma participation au concours Félix en fleur.

En cas de refus, nous ne pourrions donner suite à votre demande. Pour toutes questions relatives à la loi d'accès à l'information, ainsi que pour connaître les recours possibles, consultez la page /accès-a-l'information du site Internet: <https://st-felix-de-valois.com/municipalite/vie-democratique/accès-a-l'information/>

Transmettre votre formulaire au plus tard le 20 août à midi (12 h) à l'adresse [culture@st-felix-de-valois.com](mailto:culture@st-felix-de-valois.com) joint à votre photo d'aménagement.